

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2020-10 RELATIF À LA RÉDUCTION DES LIMITES DE VITESSE À 40 KM/H SUR CERTAINS CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 7 juillet 2020, le Règlement 2020-10 relatif à la réduction des limites de vitesse à 40 km/h sur certains chemins du territoire de la Ville de Beauharnois;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Beauharnois, ce 8 juillet 2020 et publié le même jour sur le site Internet de la Ville.

**Me Karen Loko
Greffière**